

**Commission permanente du conseil municipal sur la présidence du conseil**

**Procès-verbal de l'assemblée publique  
du jeudi 9 juin 2011 à 19 heures  
Hôtel de ville, salle du conseil  
275, rue Notre-Dame Est**

***Objet : Appel d'idées sur le thème de la démocratie participative***

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

M. Marvin Rotrand, vice-président  
M. Ross Blackhurst  
Mme Caroline Bourgeois  
M. Marc-André Gadoury  
Mme Ginette Marotte

**ABSENCES :**

Mme Anie Samson, vice-présidente  
M. Frantz Benjamin  
M. Claude Trudel

**Élus municipaux présents :** Mme Elsie Lefebvre, vice-présidente du conseil, et Mme Véronique Fournier, conseillère de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

**Collaborateurs présents :** Mme Louise Roy, présidente, et M. Luc Doray, secrétaire général, Office de consultation publique de Montréal; M. Dimitri Roussopoulos, président, et M. Pierre Chevalier, coordonnateur en consultation publique, Chantier sur la démocratie; M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Direction du greffe; M. Jonathan Lesage, président, Conseil jeunesse de Montréal; M. Jean-Sébastien Dufresne, président, Forum jeunesse de l'île de Montréal, et M. Grégory Kunz, adjoint à la Présidence du conseil.

**ASSISTANCE :** 30 personnes

---

**1. Ouverture**

Le vice-président de la commission, M. Marvin Rotrand, déclare la séance ouverte à 19 h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et présente les commissaires. Il situe le contexte de la démarche et explique le déroulement de l'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Marc-André Gadoury, appuyée par M. Ross Blackhurst, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2010**

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2010 est reportée à une séance ultérieure.

**4. Appel d'idées sur le thème de la démocratie**

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, débute la présentation en décrivant les instances décisionnelles, soit le comité exécutif, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les

conseils d'arrondissement. Il décrit ensuite quelques outils de participation citoyenne mis en place au fil des ans par la Ville de Montréal : les commissions permanentes du conseil, l'Office de consultation publique de Montréal, la Politique de consultation et participation publiques, la Charte montréalaise des droits et responsabilités et le droit d'initiative en matière de consultation publique. Il aborde ensuite plus longuement la réforme des commissions permanentes survenue en mars 2011 faisant suite au mandat de révision du rôle et des responsabilités des commissions confié à la Commission de la présidence du conseil en décembre 2009.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, mentionne que la mission des commissions permanentes consiste à :

- favoriser la participation des citoyens aux débats d'intérêt public;
- éclairer la prise de décision des membres des conseils.

Il explique qu'à la suite de la révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté, ce printemps, une réforme des commissions et créé neuf commissions permanentes. Parmi celles-ci, sept ont à la fois un volet municipal et un volet d'agglomération, ce sont :

- la Commission sur le développement culturel, le patrimoine et les sports;
- la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise;
- la Commission sur le transport et les travaux publics;
- la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs;
- la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation;
- la Commission sur les finances et l'administration;
- la Commission sur l'examen des contrats.

Deux commissions sont à volet unique: la Commission de la sécurité publique, au seul volet agglomération, et la Commission de la présidence du conseil, au seul volet municipal.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, invite ensuite Mme Louise Roy, présidente de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), à présenter brièvement le Rapport annuel de cet organisme. Mme Roy mentionne que l'OCPM est un tiers neutre et indépendant dont la mission est de consulter les Montréalais. Elle ajoute que l'élément déclencheur est souvent un changement proposé au règlement de zonage ou encore un grand projet comme le CHUM et le CUSM, le plan de protection du Mont-Royal ou des politiques municipales. En 2010, l'OCPM a siégé sur huit objets et s'est préparé à siéger sur trois plans particuliers d'urbanisme (PPU). Elle précise que l'OCPM a le mandat d'informer le public aussi met-il en œuvre une série de moyens à cet effet dont un site Internet. Elle explique que la première partie de la consultation vise à informer la population et la deuxième, à entendre les points de vue des citoyens pour ensuite en faire le portrait et l'analyse dans le but de formuler des recommandations. L'OCPM est également un lieu de réflexion sur les pratiques de consultation. En conclusion, Mme Roy souligne les deux recommandations formulées au Rapport annuel :

- expérimenter un modèle de consultation en deux temps formels pour les grands projets;
- faire en sorte que les plans ou programmes particuliers d'urbanisme (PPU) fassent toujours l'objet d'une consultation d'envergure, indépendante, transparente et crédible.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, remercie Mme Louise Roy et invite M. Pierre Chevalier à présenter le droit d'initiative en matière de consultation publique. Ce dernier débute en décrivant les responsabilités du Chantier sur la démocratie. Il explique que le droit d'initiative en matière de consultation publique est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et permet aux citoyennes et aux citoyens d'obtenir une consultation publique sur un objet qui, selon eux, soulève des enjeux importants pour la communauté. Il décrit ensuite les modalités d'application et les deux étapes nécessaires en vue de l'obtention d'une consultation : la recevabilité de la demande et le nombre de signatures requis. Si la demande répond aux critères, une consultation publique, en deux parties, sera tenue. Dès cet automne, la Commission sur le transport et les travaux publics se penchera

sur le partage du réseau cyclable, une demande initiée via les mécanismes prévus sans toutefois que la démarche n'ait été complétée.

## **5. Période de questions des citoyens**

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, invite la première personne inscrite à prendre la parole.

### **5.1 M. Jean-Sébastien Dufresne, Forum jeunesse de l'île de Montréal (FjîM)**

M. Dufresne rappelle la mission de l'organisme créé en 2000 afin de défendre les intérêts des jeunes âgés de 12 à 30 ans. Au cours des dernières années, le FjîM a participé à de nombreuses initiatives de concert avec la Ville dont notamment plusieurs démarches de consultation publique. Il se dit satisfait des efforts entrepris par la Ville au cours des dernières années en vue de favoriser la participation citoyenne des jeunes. Pour améliorer les mécanismes de démocratie participative, le FjîM propose de :

- mobiliser les jeunes en adaptant les mécanismes de participation à leur réalité;
- développer des moyens moins formels pour consulter les jeunes;
- rendre plus accessible le contenu des annonces de consultation publique et d'en faire une diffusion plus étendue, notamment dans les lieux où les jeunes se trouvent (cégeps, maison de jeunes);
- offrir un délai raisonnable (par exemple, 6 semaines) entre l'affichage et le début des consultations;
- tenir compte de l'appartenance des jeunes à leur quartier;
- prévoir un meilleur suivi des consultations et informer les jeunes des retombées des consultations;
- maintenir le dialogue entre les jeunes et les élus en évitant les consultations « ponctuelles »;
- investir davantage Internet et le web 2.0 afin de permettre une meilleure interactivité;
- développer de nouveaux outils (par exemple, de courts vidéos diffusés en ligne) pour expliquer aux jeunes les objectifs et les enjeux inhérents à une consultation particulière, le fonctionnement des consultations ainsi que les compétences des diverses instances municipales;
- revisiter l'idée du budget participatif;
- adopter une position en faveur de la réforme du mode de scrutin au Québec.

En rapport avec la réforme du scrutin au Québec, M. Marc-André Gadoury demande si le FjîM s'est penché sur une proposition pour le scrutin à Montréal. M. Dufresne répond que ce n'est pas le cas.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, remercie M. Dufresne.

### **5.2 M. Jonathan Lesage, président, Conseil jeunesse de Montréal (CjM)**

M. Lesage fait état des différentes interventions du CjM en rapport avec la démocratie participative au cours des dernières années, dont la publication de l'avis *De la parole aux actes*. Il insiste sur le fait que la réflexion sur le sujet doit maintenant faire place à l'action. Le CjM suggère de :

- créer un portail jeunesse (site web interactif) où les jeunes âgés de 12 à 30 ans pourraient s'informer des diverses activités et services municipaux les concernant;
- amener les consultations là où se trouvent les jeunes, c'est-à-dire dans des lieux informels;
- rejoindre les publics qui ne fréquentent pas les lieux traditionnels de participation;
- assurer un meilleur suivi des recommandations des commissions en y répondant dans un délai de 90 jours et en transmettant les réponses à tous les participants;
- permettre une intervention des commissions en amont du processus décisionnel sur les grands dossiers et projets de la Ville;
- étendre les occasions de participation des jeunes aux décisions (telle que le siège réservé à un représentant de la jeunesse au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal) à d'autres instances telles que la Société du parc Jean-Drapeau, l'Office municipal d'habitation de Montréal ou le Conseil des arts de Montréal;

- réserver des places pour les jeunes au sein des différents comités stratégiques et consultatifs de la Ville (Bureau du Plan d'urbanisme et Bureau du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal);
- repenser le mode de communication afin de s'adapter aux changements technologiques : par exemple, rendre l'échange possible via une webcam ou un forum Internet durant les séances webdiffusées du conseil;
- développer des espaces de contact privilégiés entre les citoyens et les élus;
- recourir davantage à l'expertise du Conseil jeunesse, du Conseil des Montréalaises et du Conseil interculturel de Montréal.

Mme Caroline Bourgeois s'interroge à savoir s'il est préférable de cibler les jeunes ou de renouveler les sujets et les instances afin de les rendre plus conviviaux. M. Lesage est d'avis que les élus pourraient, par exemple, se rendre en milieu scolaire une ou deux fois par année.

Le vice-président, M. Marvin Rotrand, remercie M. Lesage.

### **5.3 M. Dinu Bumbaru, directeur, Héritage Montréal**

M. Bumbaru décrit la mission de l'organisme qui s'intéresse principalement aux questions d'urbanisme et d'aménagement. Il déplore la place accordée au citoyen dans les démarches de consultation et de contestation et il cite à cet égard l'exemple du projet de la Maison Redpath stoppé par l'intervention du Musée des beaux arts de Montréal. Pour améliorer les espaces de démocratie participative, il propose de:

- développer des façons de faire en vue d'améliorer la compréhension du public à l'égard des processus et du langage administratif, notamment en simplifiant les termes employés dans les avis publics comme le fait l'arrondissement de Verdun;
- travailler pour une meilleure intelligibilité des démarches de consultation, par exemple, les objets à l'étude en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal sont mal définis et l'avant-projet de loi 212 traite de la recevabilité d'un projet alors que cet aspect devrait être traité au début plutôt qu'à la fin du processus;
- mieux coordonner le travail de toutes les démarches de consultations en cours car « l'accumulation sème la confusion » voire l'incohérence.
- mobiliser les citoyens pour des raisons positives afin d'éviter qu'ils se présentent à une consultation en colère ou mécontents.

M. Bumbaru ajoute que l'assemblée générale d'Héritage Montréal a adopté une résolution requérant l'amélioration du processus de révision du plan d'urbanisme de manière à ce qu'il soit plus acceptable et moins confus. En outre, pour des motifs de crédibilité, il demande une concordance entre le traitement des projets du secteur public et ceux du secteur privé et est d'avis que cette démarche pourrait être confiée à l'OCPM.

Le président, M. Marvin Rotrand, demande à M. Bumbaru de lui parvenir copie de la résolution et il le remercie.

### **5.4 Mme Ellie Israel, commissaire, English Montreal school board (EMSB)**

Mme Israel évoque le mandat de la commission scolaire English Montreal et ses activités. Elle félicite la Ville d'avoir récemment créé la *Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise*. Afin d'améliorer la participation citoyenne, elle propose de :

- travailler davantage à créer des ponts avec les Montréalais issus des diverses communautés culturelles, incluant les anglophones;
- s'inspirer de la Ville de Toronto qui rend disponible sur son site Internet de l'information sur les services municipaux en plusieurs langues;
- développer davantage de liens entre la commissaire scolaire EMSB et les élus municipaux.

M. Marc-André Gadoury mentionne avoir rencontré le commissaire du EMSB représentant son secteur. Il indique qu'il ne lui fut pas facile de trouver cette personne. Il suggère à Mme Ellis de demander aux commissaires scolaires de contacter leurs élus municipaux.

Le président, M. Marvin Rotrand, remercie Mme Israel.

### **5.5 M. Dimitri Roussopoulos, président, Chantier sur la démocratie**

M. Roussopoulos décrit son expérience, tant théorique que pratique, de la démocratie participative. À son avis, la démocratie participative dépasse la démocratie représentative en ce sens qu'elle implique une participation d'ordre décisionnel. À Montréal, les commissions du conseil ne représentent donc pas des exercices de démocratie participative. Il salue néanmoins les avancées récentes et il propose :

- de tenir la présente consultation dans les 19 arrondissements;
- de rendre accessibles les verbatim du conseil municipal et des conseils d'arrondissements;
- d'améliorer les communications relatives aux assemblées publiques d'importance;
- de permettre l'inscription des citoyens à la période de questions du conseil municipal par courriel;
- que chaque question acheminée à un élu montréalais par un citoyen fasse l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse écrite;
- de permettre aux citoyens de participer activement au processus budgétaire;
- d'appliquer la *Politique de consultation et participation publiques* aux commissions du conseil.

M. Marc-André Gadoury souligne que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie accueille les questions par Internet durant la séance et le maire y répond après la période de questions du public. Il demande à M. Roussopoulos ce qu'il propose comme solution entre le budget participatif et l'actuel budget opaque. M. Roussopoulos répond que la solution réside dans le budget évolutif.

Le président, M. Marvin Rotrand, mentionne que plusieurs personnes croient en la démocratie représentative. M. Roussopoulos répond que la démocratie participative est d'un grand intérêt pour Montréal et il ajoute que s'il y avait davantage d'opportunités véritables, nombreux sont les citoyens qui participeraient et voteraient lors de l'élection.

Le président, M. Marvin Rotrand, remercie M. Roussopoulos.

### **5.6 M. Michael Shafter, Activists for a better Montreal**

M. Shafter propose différents moyens de rendre la gouvernance de Montréal plus efficace et moins partisane. Il suggère de :

- favoriser l'indépendance des élus en abolissant le système de partis politiques à Montréal;
- réduire de moitié le nombre d'élus;
- encourager la rencontre directe entre les élus et les citoyens, par exemple en installant des tables et des chaises dans le hall afin d'amener les élus et les citoyens à discuter selon le modèle du « speed dating ».

M. Marc-André Gadoury relate une expérience de « speed dating » survenue dans son arrondissement. Il demande des précisions au sujet de la réduction du nombre d'élus. M. Shafter répond que cette question doit être discutée car il y a 103 élus à Montréal et 105 dans les villes de banlieue sur l'île.

Le président, M. Marvin Rotrand, fait remarquer que les citoyens votent pour une plateforme politique. M. Shafter répond que l'on devrait plutôt voter pour le meilleur candidat.

Le président, M. Marvin Rotrand, remercie M. Shafter.

### **5.7 Mme Marie-Josèphe Pigeon, Table des groupes de femmes de Montréal**

Mme Pigeon s'intéresse à la place des femmes dans le débat montréalais sur la démocratie participative. Elle constate que le *Guide d'information sur les commissions permanentes de la Ville de Montréal à l'intention des citoyens* ne fait aucune référence aux citoyennes et fait remarquer qu'on utilise le mot « personne » dans le Rapport annuel de l'OCPM. Elle propose de viser la parité hommes/femmes au sein des instances et d'utiliser des outils d'analyse comme l'analyse différenciée selon le sexe et l'analyse intersectionnelle.

Mme Caroline Bourgeois mentionne avoir entendu que les préoccupations des femmes en lien avec la participation citoyenne portaient également sur le transport et l'offre de halte-garderie.

Le président, M. Marvin Rotrand, remercie Mme Pigeon.

#### **5.8 M. Éric Michaud, Comité logement Ville-Marie**

M. Michaud décrit le mandat du comité logement et il demande de tenir compte de ce type d'organisation lors de la tenue de consultations publiques. Il déplore la gouvernance de l'arrondissement de Ville-Marie qu'il considère comme un déficit démographique pour les citoyens. Il déplore également la proposition visant la mise en place de zones franches d'approbation référendaire au centre-ville de Montréal et invite la commission à se pencher sur cette question.

Le président, M. Marvin Rotrand, demande à la présidente de l'OCPM, Mme Louise Roy, si elle a pris connaissance de l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Mme Roy répond qu'elle a pris connaissance du projet de loi et fait part de son inquiétude à l'égard des zones franches d'approbation référendaire.

Le président, M. Marvin Rotrand, remercie M. Michaud.

#### **5.9 M. Pierre Malo**

M. Malo se dit particulièrement intéressé par le développement et l'accès à des logements sociaux et / ou abordables dans les quartiers défavorisés (tels Ste-Marie). Il s'inquiète de l'embourgeoisement et de ses effets sur la rétention des habitants dans ces quartiers. En ce qui concerne les outils de démocratie participative, il propose un retour et un meilleur suivi des décisions prises par les instances suite à des démarches de consultation.

Le président, M. Marvin Rotrand, demande à Mme Roy de décrire la procédure de diffusion des rapports de l'OCPM. Mme Roy explique qu'une fois le rapport terminé, une copie est remise au maire de la Ville et au maire de l'arrondissement où se situe le projet. Quinze jours après ce dépôt, le rapport est rendu public : dépôt au conseil municipal, opération médias, Internet, envoi aux députés fédéral et provincial du secteur, bibliothèques, table d'accueil lors des séances de l'OCPM et, sur demande, envoi du rapport en format papier.

Le président, M. Marvin Rotrand, remercie M. Malo.

#### **5.10 Mme Véronique Fournier, conseillère de la Ville arrondissement Le Sud-Ouest**

Mme Fournier exprime plusieurs préoccupations des citoyens de l'arrondissement Le Sud-Ouest, de même que des points de vue partagés par sa formation politique à l'égard de l'avant-projet de loi sur la réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment les zones franches d'approbation référendaire. Afin d'améliorer la démocratie participative à Montréal, elle propose de :

- prévoir des consultations en amont de la réalisation des grands projets de développement urbain qui incluraient la participation des citoyens, des promoteurs de même que tous les partenaires du milieu concernés;
- assurer un meilleur retour aux citoyens sur les décisions prises;
- assurer le suivi continu des projets par la mise sur pied de comités de suivi;
- adapter et vulgariser la documentation de consultation;
- utiliser les médias sociaux pour diffuser l'information relative aux consultations et informer les citoyens des décisions;
- étudier la possibilité de rendre publiques les séances de travail des commissions permanentes du conseil;
- continuer les représentations afin de faciliter l'inscription à la liste électorale.

M. Marc-André Gadoury rappelle la tenue du colloque sur les temps forts de la consultation. Il dit préférer la consultation en deux temps et cite à cet égard le projet Namur-Jean-Talon. Il est d'avis qu'il faudra s'attaquer à la question du manque de suivi soulevée par Mme Fournier.

Le président, M. Marvin Rotrand, remercie Mme Fournier.

### **5.11 M. André Query**

M. Query exprime son mécontentement quant au recul de la démocratie participative dans l'arrondissement de Ville-Marie : le maire de l'arrondissement est désormais élu par l'ensemble des Montréalais, le nombre de conseillers a été réduit pour les remplacer par des conseillers « désignés » et la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme risque d'introduire des zones franches d'approbation référendaire. Selon lui, le cumul de ces éléments témoigne d'un recul – et non d'un essor – de la démocratie à Montréal. Il propose que la commission dresse le bilan de la tutelle de l'arrondissement de Ville-Marie dans le but de formuler des recommandations à l'intention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

M. Marc-André Gadoury indique qu'il fut déjà question de la tutelle où, dans un premier temps, on prend le contrôle de l'arrondissement de Ville-Marie et, dans un second temps, on empêche la tenue de référendums.

Le président, M. Marvin Rotrand, dit comprendre les préoccupations de M. Query. Toutefois, il estime que le centre-ville appartient à tous les citoyens et de ce fait, ne peut être géré de manière isolée. Il remercie M. Query.

### **5.12 M. Jacques Larin, Association des résidents du village de Saughnessy**

M. Larin croit que le citoyen n'a pas le pouvoir d'influencer la structure municipale. Les demandes sont bien accueillies à court terme mais, selon lui, il n'est pas possible de faire avancer les dossiers et de changer les choses. Il propose d'améliorer la rétroaction et les délais de réponses des élus à l'égard des suggestions émises par les citoyens lors des consultations publiques.

Le président, M. Marvin Rotrand, remercie M. Larin.

### **5.13 M. Michael Lenczner, Montréal Ouvert**

M. Lenczner expose le rôle de son organisme qui travaille à rendre accessible l'information via des applications informatiques « ouvertes ». Il affirme que la démocratisation des données permettraient de rendre accessible l'information relative à certains services municipaux, à la diffusion de certains standards (tel que la salubrité des restaurants) ou encore d'accroître la disponibilité des informations sur des activités ou des prises de décisions. Il propose, pour ce faire :

- d'entreprendre une révision complète de la stratégie web de la Ville;
- de rendre de plus en plus accessibles les données de la Ville, en suivant l'exemple de la Société de transport de Montréal.

M. Marc-André Gadoury mentionne que si la Ville souhaite davantage de feedback sur les prévisions budgétaires, il y aurait lieu d'ouvrir les données.

Le président, M. Marvin Rotrand, remercie M. Lenczner.

## **7. Levée de la séance**

À 22 h 15, sur une proposition de M. Marc-André Gadoury, appuyée par M. Ross Blackhurst, le vice-président, M. Marvin Rotrand, déclare la séance levée.

**ADOPTÉ LE : 2 NOVEMBRE 2011**

---

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

---

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

---

---

Marvin Rotrand  
Vice-président

---

Nicole Paquette  
Secrétaire-rechercheur